

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le contexte 2019 : la recherche d'une contractualisation plus réaliste avec l'Etat et une prudence sur les prévisions de recettes de DMTO

■ La contractualisation avec l'Etat

- La Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 (LPFP 2018-2022) a instauré depuis l'an dernier une **norme de progression des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités limitée à +1,2% par an à périmètre constant, avec inflation**
- **Négociations au niveau national et local toujours en cours** sur la prise en compte des dépenses hors du contrôle du Département et en croissance accélérée, notamment liées à la prise en charge des MNA et à la politique Enfance, malgré de grandes avancées sur ce premier sujet
- **Une hypothèse réaliste de recettes de DMTO en 2019 à hauteur de 85 M€** (contre 88,3 M€ d'encaissements en 2019)

■ Remarque : 2019, dernière année avant la réforme de la fiscalité locale

- **Absence de visibilité sur l'impact pour les Départements de cette réforme** : projet de transfert de la Taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et de transfert des DMTO à l'Etat, soit **une perte supplémentaire de pouvoir fiscal et une double perte de dynamisme de recettes pour les Départements**
- **Une incertitude sur le calendrier de cette réforme** : les élections municipales en 2020, occasion de relancer de la refonte de la fiscalité locale ?

Dans ce contexte difficile, la continuité de la stratégie financière du Département depuis 2015

Continuer l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pas de hausse de la fiscalité depuis 2015

Maintenir voire augmenter l'effort d'investissement

Plus de 76 M€ en 2019

Poursuivre le désendettement

-37,7 M€ depuis 2015, soit 452€/hab (contre 479€/hab en moyenne de la strate)

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 530,3 M€

Des recettes de fonctionnement globalement peu dynamiques

- **Fiscalité directe : 175,4 M€ (+2%) sans hausse de taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties**, la progression s'expliquant par l'effet-base et le relèvement du taux de variation nominative voté en Loi de Finances Initiales
- **Fiscalité indirecte : 204,2 M€ (+2%)** avec une estimation toujours prudente sur la hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (85 M€ contre 83 M€ inscrits au BP 2018)
- **Dotations de l'État** : interruption pour la deuxième année consécutive de la baisse de la DGF pour le redressement des comptes, mais baisse d'autres dotations et compensations d'exonérations : **94,6 M€ (-1%)**
- **Hypothèse de progression des recettes sociales liées à la compensation CNSA** des dépenses sociales, du fait de la compensation de la mise en œuvre de la loi ASV : **27,2 M€ (+4%)**
- **Autres recettes** (participations, redevances, loyers) : **28,9 M€ (+27%)** liées aux subventions reçues, redevances, FMDI et tarification

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 497 M€

Dont

Un budget des Solidarités en hausse de +4,6% en comparaison avec le CA 2018, avec des Allocations Individuelles de Solidarité en augmentation de +3,48 M€ les portant à 152 M € compensés par l'Etat à 46%

+0,32% de BP à BP pour les dépenses « propres » maîtrisées par le Département (hors AIS, frais d'hébergement et dépenses de la politique Enfance)

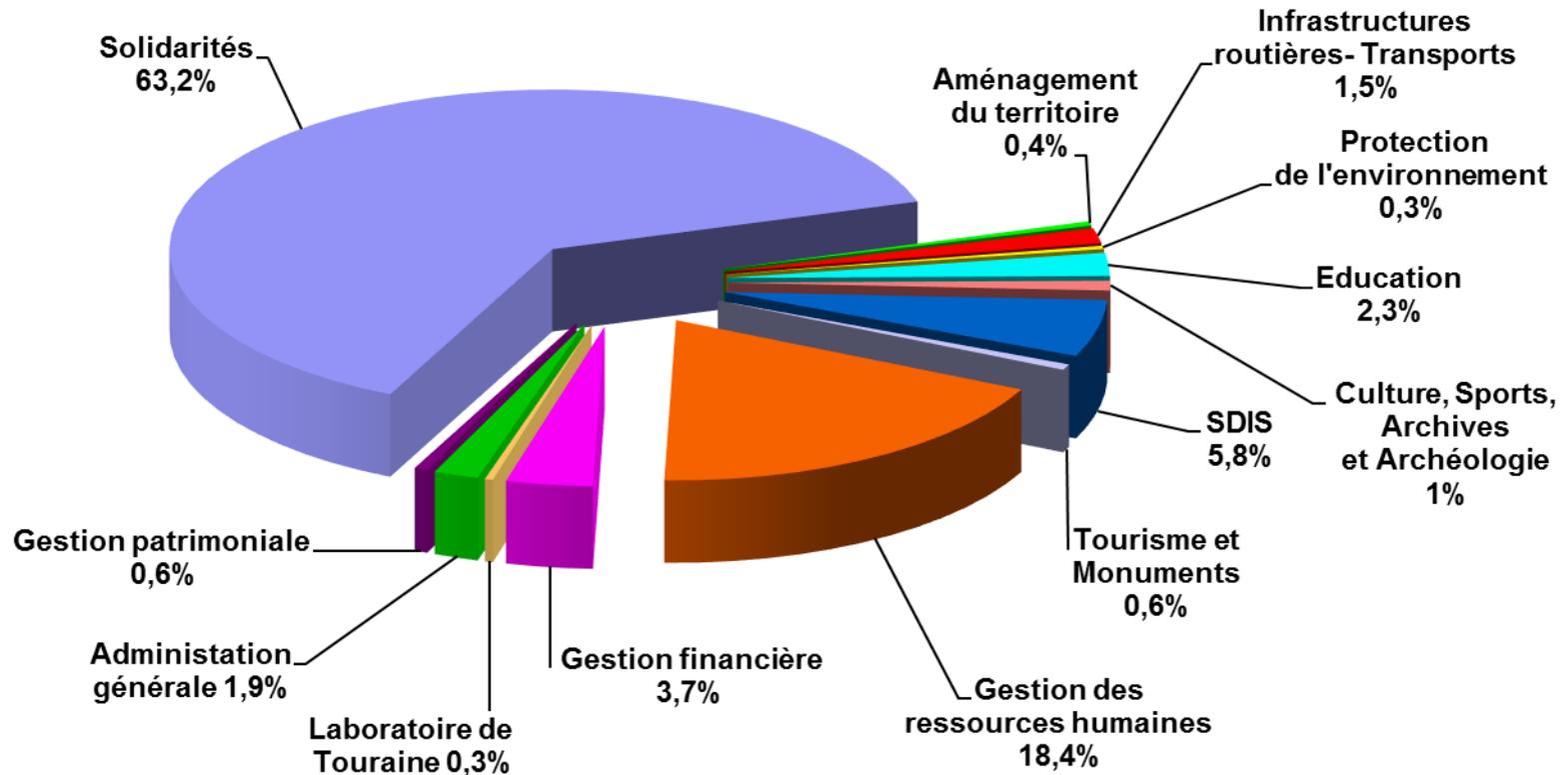
Une forte progression des dépenses contraintes obligatoires

- **Allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) et frais d'hébergement** : une progression toujours soutenue des dépenses de solidarité
 - La progression du nombre de bénéficiaire de l'APA et de la PCH
 - La revalorisation du tarif horaire des SAAD de +2%
 - La revalorisation de +1,2% du tarif journalier des établissements sociaux et médico-sociaux
- **Politique Enfance** : une forte hausse au BP 2019
 - La hausse continue de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) depuis 2016 : projet de centre d'accueil des MNA géré par l'IDEF à Sorigny (ouverture le 25 mars 2019)
 - La mise en œuvre du schéma de l'Enfance voté en 2018 (appels à projets en décembre 2018 d'où création de places et de mesures supplémentaires)
 - Une **année 2019 de transition** avec la résorption des mesures judiciaires en attente d'AEMO et de placements décidée en décembre 2018 et la mise en œuvre des appels à projets dans la Métropole au 1^{er} juillet 2019
- Mise en œuvre de **dispositifs innovants** pour maîtriser la dépense malgré la hausse du nombre d'enfants accueillis avec un effet année-plein à partir de 2020, du fait de la baisse du coût unitaire des places grâce aux appels à projets

Une gestion toujours rigoureuse de nos dépenses propres

- **Réformes structurelles poursuivies sur la gestion de nos dépenses de fonctionnement :**
 - Réformes déjà engagées : Laboratoire, colonies de vacances, schémas Autonomie et Enfance, étude approfondie des associations de l'enfance, audit des SI, stratégie RH
 - Perspectives 2019: étude sur l'évolution des dépenses de fonctionnement des monuments, lancement de la consultation pour le Contrat de performance énergétique (59 bâtiments propriété du CD 37 en jeu), étude approfondie des associations dans le champ du handicap
- **Dépenses de personnel : -0,29% sur la politique Gestion des RH hors reports**, malgré l'intégration de la mise en œuvre de réformes statutaires nationales coûteuses (RIFSEEP, PPCR et hausse du grade des travailleurs sociaux) compensée de fait par le non remplacement d'une partie des départs à la retraite
- **D'où une réelle stabilisation des dépenses propres du Département (hors AIS, dépenses d'hébergement et politique Enfance): +0,32% hors reports**, soit un effort considérable permettant de compenser en partie la progression des dépenses contraintes

La répartition des dépenses de fonctionnement 497 M€ hors reports au BP 2019



La section d'investissement

Recettes d'équipement : 18,1 M€

Comme l'année dernière, l'effort d'investissement est maintenu grâce à la maîtrise de la section de fonctionnement

- **Un soutien à l'investissement porté en 2019 à 76,4 M€ contre 74,3 M€ au BP 2018 hors reports, dont :**
 - => 4,1 M€ par autofinancement net**, soit un investissement partiellement autofinancé par l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement, grâce à nos efforts de gestion
 - => 18,1 M€ de recettes d'équipement**
 - => 54,2 M€ d'emprunt**
- **Comparaison avec les autres Départements**
 - Environ les trois quarts des Départements ont augmenté leur fiscalité depuis 2015, contrairement au CD 37 : le taux moyen des impositions départementales a augmenté de plus de +5,5% en 2016, puis de +0,7% environ en 2017, signe que la baisse des dotations a été dans la plupart des cas non pas compensée par un effort de maîtrise des dépenses, mais par la hausse des impôts locaux
 - Prévission de -1,6% de l'encours de dette des Départements en 2018 (prévission de la Banque Postale) contre -4% pour le CD 37

La section d'investissement

Dépenses d'équipement : 76,4 M€

Pour rappel, taux de réalisation des dépenses d'équipement propres du Département en 2018 88,5% (hors FDSR-F2D)

Pour rappel, 2019 marquée par la mise en œuvre des PPI thématiques 2018-2022 votés en 2018

- PPI Autonomie (Personnes âgées et personnes atteintes de handicap) : 32 M€ sur 2018-2022, dont AP de 6,9 M€ au BP 2019
- PPI Collèges et CPE : presque 80 M€, dont AP de 39,5 M€ au BP 2019, répartis sur
 - 41,2 M€ au titre des grosses réparations
 - 13,6 M€ au titre du contrat de performance énergétique
 - 25,2 M€ sur les autres projets structurants et la maintenance
- PPI ENS : 10,7 M€ sur 2018-2022, dont AP de 6 M€ au BP 2019 (hors reports liés à la Taxe d'aménagement)

Opérations d'investissement programmées en 2019 pour le Département

Pour la DGA Solidarités :

- **1,99 M€** sur le plan de restructuration des EHPAD et les SAAD
- **2,4 M€** sur les actions en faveur de l'habitat (aides à la pierre, aides au logement, réhabilitation thermique, convention département/région sur l'adaptation des logements)
- **1 M€** pour les travaux sur le centre de vacances de **Longeville s/ Mer**

Pour la DGA Ressources :

- **3,1 M€** sur le schéma directeur des **Systèmes d'Information**, soit +77,1% : un investissement important sur la modernisation de nos modes de gestion informatique dans la ligne de l'audit des SI mené en 2018-2019
- **4,49 M€** sur le **patrimoine immobilier** (réparations, mise aux normes, construction de MDS)
- **2,5 M€** pour l'achat de véhicules

Opérations d'investissement programmées en 2019 pour le Département

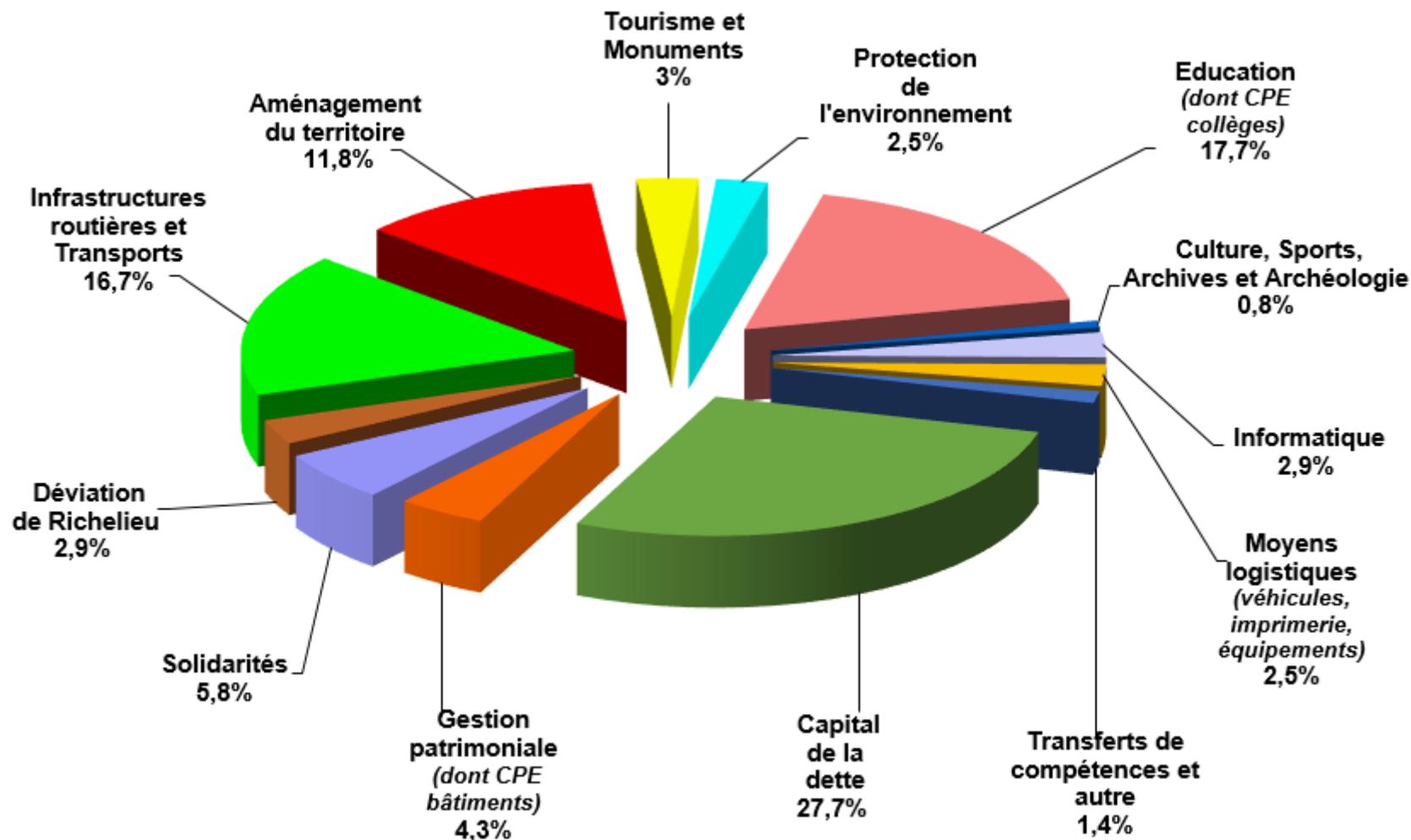
Pour la DGA territoires :

- **18,7 M€ pour les collèges,**
 - dont 13 M€ pour l'entretien et la construction des collèges
 - Dont 1 M€ pour études et travaux liés à la performance énergétique
 - dont 4,6 M€ pour les autres dispositifs des collèges : fibre optique, restauration scolaire, plan informatique
- **16,9 M€ pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier**
- **3 M€ pour la déviation de Richelieu**
- **2,7 M€ pour la valorisation et la restauration des monuments**
- **2,6 M€ pour la protection de l'environnement et 769 K€ pour les déplacements doux**
- **2 M€ pour les aides aux acteurs économiques et agricoles**

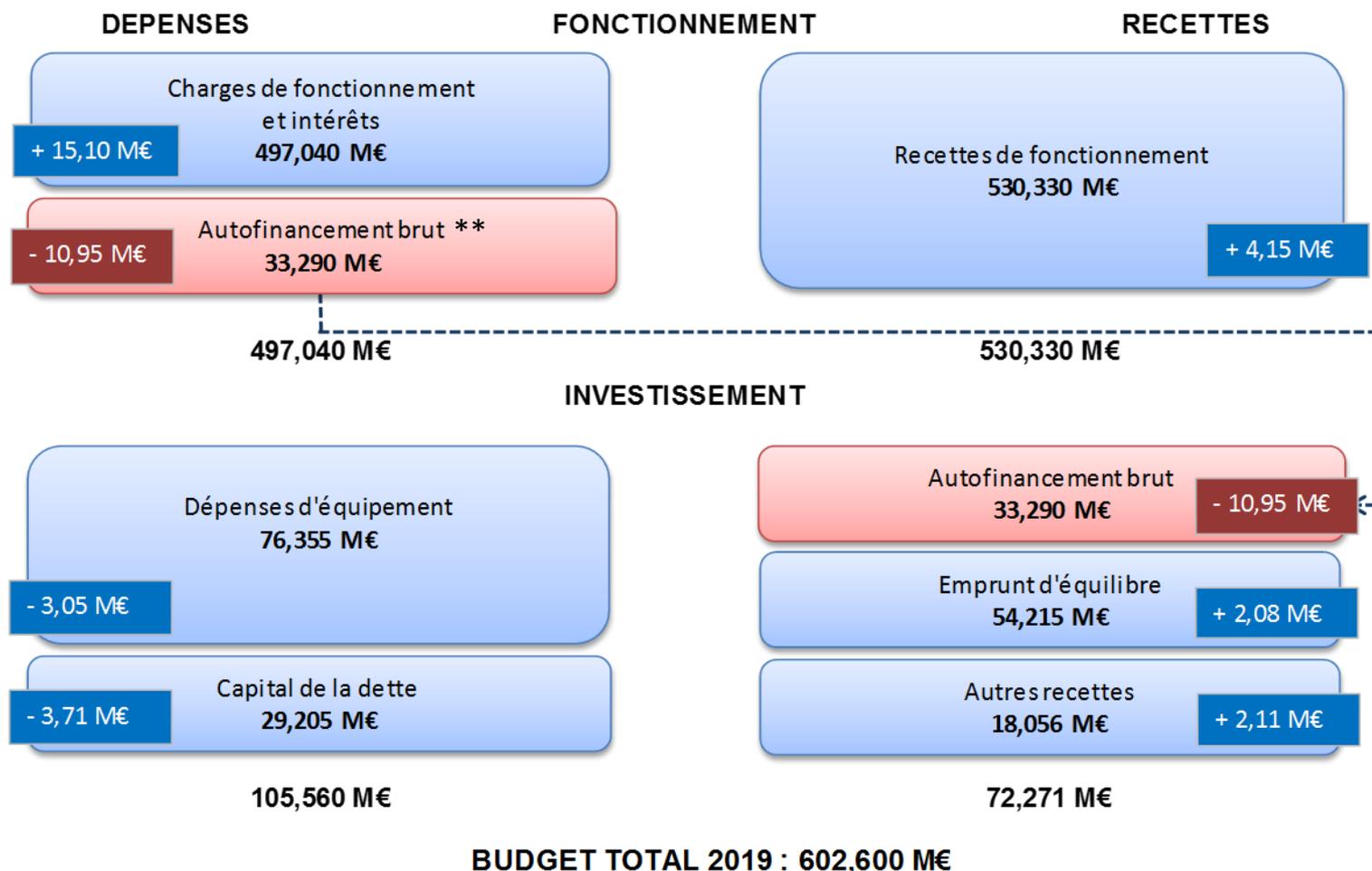
Opérations d'investissement programmées en 2019 pour les acteurs du territoire

- **F2D et FDSR** : 11 M€ au titre du soutien aux projets d'investissement des communes et intercommunalités en 2019 (AP 2019-2020)
- **Fonds d'investissement sportif et culturel** : 466 K€ de CP au titre des projets d'investissement des associations, au titre du solde des AP précédentes et des nouveaux projets 2019
- **FIDIT** : 428 K€ au titre des projets d'investissement des acteurs du tourisme, dont 150 K€ au titre des dossiers 2019
- **Une innovation du budget 2019 : le dispositif de budget participatif** dont les crédits seront inscrits au BS 2019 à hauteur d'une AP de 1M€, dont 300 K€ de CP dès 2019

La répartition des dépenses d'équipement 76,4 M€ au BP 2019 et remboursement du capital de la dette



ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019*



* Hors mouvements neutres de dette et opérations d'ordre

Hors reprise de l'excédent 2018

Écart par rapport au BP 2018

** Avec reprise du résultat 2018, soit 5,2 M€, la baisse de l'autofinancement n'aurait été que de 5,69 M€

En résumé

- Un budget dans la ligne de la stratégie mise en œuvre depuis 2015 : maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans hausse de fiscalité, pour augmenter l'effort d'investissement
- Principales incertitudes : comme l'année dernière, évolution de la dépense liée aux MNA, démarche de contractualisation avec l'Etat, recettes de DMTO
- Renforcement de l'investissement sur les collèges, les EHPAD et les ENS, priorités départementales définies l'an dernier par le vote des PPI 2018-2023, ainsi que sur les opérations prioritaires des routes